

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2025-090

Finances – Correction DM 1 - Budget Principal -Exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 31 octobre 2025.

Participants

Bessières	M. Ludovic DARENGOSSE, Mme Mylène MONCERET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Julien ASSIE, M. Patrick BONNASSIES, Mme Ghislaine CHARLES
La Magdelaine-sur-Tarn	M. Maxime ANTONY, Mme Isabelle GAYRAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir M. Patrick BONNASSIES,
M. Gilles JOVIADO a donné pouvoir à Mme Ghislaine CHARLES
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT
Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN

Conseillers excusés

M. Aäli HAMDANI
M. Robert SABATIER
M. Michel SANTOUL

Conseillers absents

M. Bernard BERINGUIER
Mme Carole LAVAL
M. Cédric MAUREL
Mme Christel RIVIERE
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 08

Exposé

Le Président expose à l'assemblée que le SGC de Grenade a demandé la correction de la DM votée sous délibération 2025-059 car, étant votée à l'opération, il n'est pas possible d'intégrer le flux XML dans le logiciel Hélios ; de plus la DM doit porter le numéro 1 et non 2. Il est donc nécessaire de modifier la délibération initiale.

Le Président rappelle que la délibération avait pour but d'effectuer le remboursement d'une subvention qui, lors du versement des premières subventions allouées au plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Lacs de Valette, avait été calculée par le Conseil sur le montant TTC des dépenses éligibles, or ces subventions doivent se calculer sur le HT.

Le remboursement s'élevant à un montant cumulé de 3 132.72€.

Cette régularisation nécessite la modification de la Décision Modificative 1 qui transfère une autorisation de dépense de 5000€ du compte 2188 au compte 1323 selon le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1323-633 - Subv. non transf. Départements	0 00 €	5 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-633 - Autres immobilisations corporelles	5 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-37 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-17 ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** la correction de la décision modificative 1 du budget principal pour l'exercice 2025 ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

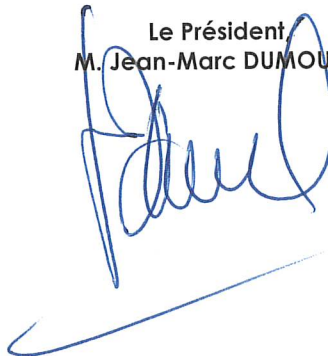
Votants – 23 | Pour – 23 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Président
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 20 NOV. 2025